

Fiche 9

Réaliser une cartographie des risques psychosociaux

La réalisation d'une cartographie des risques psychosociaux constitue souvent une étape indispensable de toute démarche de prévention. Elle permet d'établir un diagnostic sur la situation de votre établissement et, ainsi, d'identifier les actions de prévention « primaire » à mettre en place afin de réguler les déséquilibres issus de l'organisation du travail.

Pour la réalisation de ce diagnostic, nous vous recommandons le recours à un expert extérieur à l'entreprise qui vous conseillera sur la méthodologie la plus adaptée à votre entreprise.

L'intérêt de réaliser une cartographie

La cartographie permet d'évaluer le degré d'exposition des salariés au risque psychosocial et d'identifier précisément les causes organisationnelles de ce risque.

Plus précisément, cette démarche vous permettra :

- D'analyser les situations de travail et d'objectiver les facteurs de risque.
- D'identifier les caractéristiques des populations les plus exposées (âge, sexe, fonction, service de rattachement, ancienneté, etc.) et les situations de travail à risque.

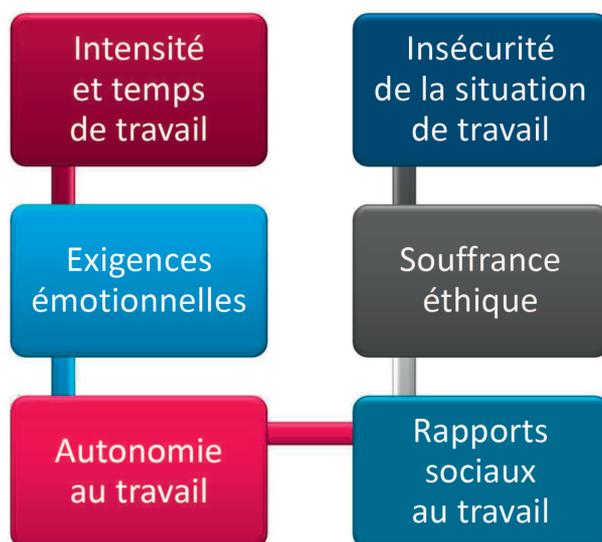
- D'identifier les leviers d'actions les plus pertinents au regard des potentialités économiques et sociales de l'entreprise et de mettre en place des modes de prévention adaptés à votre établissement.

Comment objectiver les facteurs de risque ?

Selon les caractéristiques de votre organisation (taille, nombre d'établissement, secteur d'activité, etc.), différentes méthodologies pourront être utilisées pour réaliser ce diagnostic :

- Analyse des indicateurs d'alerte
- Enquête par questionnaires
- Observation des situations de travail
- Entretiens collectifs et/ou individuels
- Animation de séances de travail
- Etc.

Ces différents outils vous permettront d'identifier les différentes tensions liées à l'activité de travail et génératrices de facteurs psychosociaux.



Source : Les 6 indicateurs Gollac

Fiche 9

Réaliser une cartographie des risques psychosociaux

Les résultats du diagnostic devront nécessairement être mis en débat entre les représentants du personnel, la médecine du travail et la Direction afin de confronter les points de vue et d'élaborer de manière partagée un plan de prévention des risques psychosociaux.

La réalisation d'une enquête par questionnaire

Le recours à un questionnaire ne doit pas être automatique.

Son utilité dépendra à la fois de la taille de votre établissement et du périmètre sur lequel vous souhaitez mener votre diagnostic.

Avant de lancer une telle enquête, il est donc important de vous questionner en amont sur la finalité de celle-ci.

Quelques recommandations pour le lancement d'une enquête par questionnaire

- Le questionnaire doit être adapté à votre entreprise afin de favoriser une forte participation des salariés.
- L'approche doit être centrée sur les conditions de travail afin de déterminer les principaux leviers d'action pour agir en termes de prévention primaire.
- L'anonymat et la confidentialité des données doivent être garantis. A ce titre, la réalisation de l'enquête par un expert externe est souvent recommandée.
- Le questionnaire est un outil d'analyse vous permettant d'objectiver les principaux facteurs de risque. Pour réaliser un diagnostic complet et ainsi élaborer un plan de prévention, il devra nécessairement être complété par une approche qualitative, via des observations des situations de travail, des entretiens individuels et/ou collectifs.